

**PROX 2026_81
BEAUPRÉAU COMMUNE DÉLÉGUÉE
DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES**

**Modification des horaires d'ouverture du Parc du Château
Par tous les accès
A partir du vendredi 24 juillet 2026**

Le Maire délégué de la commune déléguée de Beaupréau

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté PROX 2022-115 réglementant l'ouverture du Parc de Beaupréau

VU Le niveau de risque incendie considéré comme « élevé » dans le département.

VU Les mesures de prévention des incendies et de protection des forêts prises par le préfet de Maine-et-Loire en date du 21 juillet 2026.

Considérant qu'il appartient au maire, au titre de ses pouvoirs de police administrative générale, d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique

Considérant la nécessité de prévenir tous risques éventuels d'incendie

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Horaires d'ouverture

Les horaires du Parc de Beaupréau sont modifiés jusqu'à nouvel ordre selon le planning suivant :

Le parc sera ouvert au public tous les jours de 6h00 à 12h00 par toutes les portes d'accès

ARTICLE 2 : Dérogation

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, pourront être autorisées les seules activités de la Guinguette dans un créneau limité de 3 heures pour la Twining Platz et par son accès par l'entrée du Grain d'or de 18h00 à 21h00.

ARTICLE 3 : Mise en œuvre de cette dérogation

Cette dérogation est conditionnée

-par la présence d'un SSIAP pendant l'ouverture exceptionnelle

-par la surveillance des accès en limitant les circulations dans le reste du parc.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune déléguée de BEAUPRÉAU, aux portes d'accès du Parc.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur des services techniques communaux, le Commandant de Gendarmerie de BEAUPRÉAU-EN-MAUGES, les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Capitaine, cheffe du centre de secours de Beaupréau.

Fait à Beaupréau-en-Mauges le 24 juillet 2026
Christian Davy,
Maire délégué de Beaupréau

